

## **M1 en Angleterre**

Par **ClarisseL**, le **22/12/2015 à 21:32**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en L3 et j'envisage de partir faire mon M1 en Angleterre. Je me pose plusieurs questions :

1°) Pour le moment je n'ai pas d'idée précise sur le M2 que je veux faire, serait-ce vraiment utile de partir étudier en Angleterre pour finalement revenir en France faire un M2 qui n'a aucun rapport avec le droit international?

2°) Si je pars, j'ai l'intention de m'inscrire dans le M1 droit privé de ma fac, est-ce qu'à mon retour d'Angleterre je suis obligée de poursuivre le M2 dans ma fac d'origine ? Si je ne suis pas obligée, j'ai probablement moins de chance d'être acceptée dans un M2 ailleurs en France ?

3°) Quelle est l'équivalence d'un M1 droit privé en Angleterre ?

4°) Les matières que je vais étudier en Angleterre concernent le droit anglais, et pourtant si je valide mon année là-bas c'est bien mon M1 droit privé français que j'obtiendrai (mais du coup sans avoir étudié les matières françaises), n'est-il pas préférable de reprendre un M1 en France ? Mais dans ce cas là, quelle utilité d'un M1 en Angleterre??

Je vous remercie d'avance pour vos réponses!

Par **OOO**, le **22/12/2015 à 22:05**

1- Quelque soit le M2, je pense que la seule utilité sera probablement la langue, et à la limite une certaine ouverture d'esprit vers d'autres systèmes juridiques (même si elle ne servira pas en pratique).

2- Que vous partiez ou non, vous candidaterez dans tous les M2 que vous voudrez et irez ou vous voudrez (ou pourrez).

3 - Aucune idée, y'a-t-il vraiment un équivalent ? Un LLM ?

4 - Tout juste, et c'est en effet un problème récurrent des années Erasmus. Cf cet autre sujet similaire : <http://www.juristudiant.com/forum/interet-du-cursus-erasmus-pour-le-droit-des-affaires-t26412.html>